

MAIRIE

DU



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 09
- votants : 10

L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq avril à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune*.

Date de convocation : 17/03/2014

Présents : Mrs PESCE A., OPERTO A., HONNORAT J., DROGOUL- SPANU D., LESBROS JM et Mmes
ALBANO N., BERAUD M., BONNETTY M., OBRADOS A..

Absents : Mrs JACOMET M. et FAY E.-P. qui a donné procuration à PESCE A..

Objet: révision triennale du Loyer du Gîte St Pierre

Monsieur le Maire indique à son Conseil que conformément au bail initial, la révision du loyer du Gîte St Pierre aurait dû avoir lieu le 15 février 2014, mais qu'en raison des élections municipales elle a dû être reportée, il propose donc le calcul suivant :

Le dernier indice connu (ICC des baux commerciaux) est celui du 3^e trimestre 2013 à savoir 1 612.

$$\frac{609,80/1\ 612}{1008} = 975,20\ \text{€}$$

A compter du 15/02/2014 le prix mensuel du loyer du Gîte Saint Pierre est fixé à 975.20€ ; la prochaine révision triennale devant intervenir le 15/02/2017.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents est d'accord avec cette augmentation, toutefois il décide de l'appliquer qu'à partir du 1^{er} septembre 2014.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus

RF
Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR : 28/04/2014
004-210400909-20140425-DE_2014_013-DE



André PESCE
Maire de LE FUGERET